

## Demande de versement prestation de libre passage suite à l'invalidité

### Personne assurée

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| Nom                     | _____ |
| Prénom                  | _____ |
| Date de naissance       | _____ |
| Rue / n°                | _____ |
| NPA / Lieu / Pays       | _____ |
| N° d'assurance sociale  | _____ |
| Etat civil              | _____ |
| N° de téléphone / Email | _____ |

### Conjoint / partenaire enregistré

|                   |       |
|-------------------|-------|
| Nom               | _____ |
| Prénom            | _____ |
| Date de naissance | _____ |

### Motif de versement

La prestation de libre passage peut être retiré suite à l'invalidité lorsque le taux d'invalidité est d'au moins 70 % et si aucune ancienne institution de prévoyance ne demande la prestation de libre passage pour financer une rente AI du 2<sup>ème</sup> pilier.

Les soussignés déclarent que les informations fournies sont conformes à la vérité. Ils prennent expressément acte du fait que le versement en espèces de l'avoir de libre passage entraîne la caducité de toutes les prétentions vis-à-vis de l'AVENIRPLUS Fondation de libre passage et confirment avoir été informés par cette dernière des conséquences du paiement en espèces.

### Documents à renvoyer

Veuillez soumettre à la demande de versement les documents suivants obligatoire :

#### Personnes assurées mariés

- une copie de la carte d'identité ou du passeport valide (recto, verso) de la personne assurée et du conjoint / partenaire enregistré avec une signature bien lisible

#### Personnes assurées non mariés

- une copie de la carte d'identité ou du passeport valide (recto, verso)
- un certificat d'état civil ou une attestation de domicile mentionnant l'état civil (délivrée depuis moins de trois mois)

#### Documents supplémentaires pour l'invalidité

- copie de la décision actuelle de l'assurance-invalidité fédérale (complète)

### Rachats dans la prévoyance professionnelle

Avez-vous effectué des rachats personnels dans une caisse de pensions ces trois dernières années ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, date(s) et montant(s) \_\_\_\_\_

Les prestations qui résultent des rachats ne peuvent pas être retirées de la prévoyance sous forme de capital au cours des trois années qui suivent le rachat.

### Coordonnées bancaires

Le compte doit être libellé au nom de la personne assurée.

Nom de la banque \_\_\_\_\_

Adresse de la banque \_\_\_\_\_

N° IBAN \_\_\_\_\_

Clearing / code Swift \_\_\_\_\_

N° compte postale \_\_\_\_\_

Nom du bénéficiaire \_\_\_\_\_

L'AVENIRPLUS Fondation de libre passage se réserve expressément le droit de demander d'autres documents, en sus de ceux mentionnés ici, aux fins de clarifier les faits ayant motivé la demande de versement en espèces. Les frais administratifs y afférents peuvent être débités du compte de libre passage en vertu du règlement sur les frais.

### Signatures

Date et lieu \_\_\_\_\_

Personne assurée \_\_\_\_\_

Conjoint / partenaire enregistré \_\_\_\_\_

### Authentification officielle ou notarial

A partir d'un montant de CHF 25'000.00, la signature du conjoint / partenaire enregistré doit être authentifiée au verso du formulaire par un notaire ou par un organisme officiel.